

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

12/06/2023

Date d'affichage :

23/06/2023

**SÉANCE DU 19 JUIN 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mr TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Absente excusée : Mme BLEICHER Mélanie a donné procuration à Mme CANAL Alexanne**

**Mr Francis COURBOT a été nommé secrétaire de séance**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N

**Objet de la  
délibération**

**N° 39**

**Réfection du  
calvaire, datant de  
1865, et brisé par le  
vent lors de la  
tempête du  
dimanche 26 février  
2023**

Le Maire rappelle la délibération n° 30 du 15 mars 2023, laquelle précisait que ce calvaire serait refait à l'identique, mais avec seulement une croix en chêne, fixée sur le socle à refaire. Le Maire a sollicité des entreprises lesquelles ont présenté des devis ; trois entreprises ont été retenues :

1. Pour le socle, l'entreprise GIROT et Fils de Rougemont-le-Château a présenté un devis qui s'élève à 2.770 € HT, 3.324 € TTC.
2. Pour la réalisation d'une nouvelle embase en acier laqué pour le support de la croix, support posé sur le socle, l'entreprise CASOLI Métallerie de Offemont a présenté son devis qui s'élève à 2.980 € HT, 3.576 € TTC.
3. Pour la création et la pose de la croix en chêne de 3,6 m de haut, 1,5 m de large et 0,22 m d'épaisseur, la SARL MOREL de Giromagny a présenté son devis qui s'élève à 2.240 € HT, 2.688 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis respectifs des entreprises,

- **AUTORISE** le Maire à préparer cette opération qui s'élève, au total, à 7.990 € HT soit 9.588 € TTC, **les devis n'étant pas signés.**
- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental de 2.000 € soit environ 25 %.
- **PRESENTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Giroit & Fils	2.770,00 €	Subvention CD	2000,00 €
Casoli Métallerie	2.980,00 €	Fonds propres	5.790,00 €
Sarl Morel	2.240,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7.790,00 €</b>		<b>7.790,00 €</b>

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

